

La Voix

du Consommateur

Directeur de Publication : Alphonse AYISSI ABENA - Tél : 237 6 99 52 87 06 – 6 71 04 24 12- Informer et Former ... Notre mission

ALERTE

Du pain empoisonné au bromate



Des boulangers véreux introduisent du bromate de potassium, un produit cancérigène, dans la fabrication de cet aliment à forte consommation. Ce sont des comprimés qu'ils écrasent et qu'ils mettent dans de la farine pour augmenter le volume du pain et le rendre croustillant. Selon plusieurs experts, ce produit chimique peut causer diverses affections, abîmer les reins ; en cas de mauvais dosage, le bromate de potassium peut même provoquer des cancers et endommager le système nerveux. Qu'attendent les agents de la brigade des contrôles et de la répression des fraudes du Mincommerce, et les Opj à compétence spéciale de l'ANOR pour agir ?

Page 3

VISITE DE TRAVAIL

Le Président de FOCACO aux Nations-Unies



Le leader de ce mouvement consumériste plaide pour l'obtention d'un statut consultatif

Page 3

COMBAT DU SIÈCLE

Ngannou en forme pour défier Fury



Le Camerounais, qui affrontera le 28 octobre à Riyad le champion WBC des lourds, touchera la plus grosse bourse de sa carrière.

Page 4

TRANSPORT INTERURBAIN

P 7

NGALLE BIBEHÉ suspend TOURISTIQUES EXPRESS

Le gouvernement va aussi mendier le riz



Par Louis-Marie Kakdeu

L'heure est grave. Le 18 juillet 2023, le Ministre du commerce (ou mieux des commerçants) a réuni les importateurs pour les instruire (ou les supplier puisque ce n'est pas lui qui leur donne le capital) de faire leur possible pour importer en urgence 150 000 tonnes de riz en vue de sauver la face du gouvernement pendant les fêtes de fin d'année, période de grande consommation. Malheureusement pour lui et pour le Cameroun qui dépendait toujours à 97% du riz importé, l'Inde qui détient 40% du marché mondial, a décidé le 20 juillet 2023 (2 jours plus tard) de suspendre « avec effet immédiat » ses exportations du riz non basmati (le vrac) que l'on consomme principalement au Cameroun. Le problème est qu'aucun fournisseur au monde n'est actuellement capable de remplacer l'Inde. Même pas les Etats-Unis, le Vietnam ou le Pakistan. Il s'agit d'un nouveau choc externe (après celui du Covid-19 et de la crise russo-

ukrainienne) qui frappe le marché mondial en moins de trois ans. Il faut dire qu'en 2023 seulement, les prix du riz avaient augmenté d'au moins 25% sur le marché camerounais alors que les maigres salaires des citoyens ont plutôt perdu environ 10% de leur valeur à cause de l'inflation généralisée.

J'explique terre à terre : La mendicité est simplement définie comme étant le processus qui découle d'une chute économique. Je parle de mendicité dans la politique économique du Cameroun parce qu'étant rendu dans l'incapacité CHRONIQUE à créer localement la richesse, le pays s'est réduit à compter sur les FAVEURS du monde financier et du marché international pour survivre. Le gouvernement a atteint le niveau d'un parent qui va supplier le boutiquier ayant déjà fermé sa boutique de bien vouloir rouvrir pour lui prêter le riz. L'Inde a annoncé en effet qu'il traitera la situation des pays importateurs au cas par cas. C'est-à-dire que « l'on voit ta face avant de te servir » comme on dirait au Cameroun. La situa-

tion me désole parce que la diplomatie camerounaise sera réduite à la mendicité c'est-à-dire à faire le tour du monde pour quémander l'emprunt et maintenant, pour quémander la nourriture. Je parle de mendicité parce que le Cameroun est normalement un pays béni de Dieu, une catastrophe géologique, une Afrique en miniature qui dispose de 5 zones agroécologiques susceptibles de nous permettre d'être une Grande Puissance Agricole. Je parle avec regret bien sûr parce qu'il y a 30 ans, le pays avait l'auto-suffisance alimentaire. La responsabilité de ce régime était simplement de la maintenir à défaut de la faire fructifier. Il a lamentablement échoué.

Mais, c'est de la responsabilité du citoyen aussi. Le citoyen a abandonné la gestion de la chose publique entre les mains des prédateurs. Nous sommes dans la situation d'un citoyen qui a fait son champ de maïs et l'a abandonné aux mauvaises herbes. Et désormais, ce sont les mauvaises herbes qui dominent le champ. C'est notre responsabilité d'arracher les mauvaises

herbes pour sauver la récolte afin que la moisson soit abondante. Certains citoyens cherchent ce feu de brousse qui viendra brûler les mauvaises herbes à notre place. Sauf que le feu brûle tout à son passage, sans discerner le bon grain de l'ivraie.

A nous de choisir ! Mais, pour ma part, je crois que nous devons retourner au champ pour arracher les mauvaises herbes en vue de garantir notre récolte et notre autonomie. Si nous laissons le champ brûler, nous resterons dépendants de l'extérieur à jamais. Nous pourrions changer de maître mais, nous ne serions jamais LIBRE. Or, il nous faut l'autonomie gouvernementale. L'objet qui nous manque le plus pour bâtir notre prospérité.

A nous de voir !

#productionlocale

**Louis-Marie Kakdeu, HDR,
PhD & MPA
Membre du Shadow Cabinet
du SDF
Economie, Finances et
Commerce**

Alerte

Du pain empoisonné au bromate

La Fondation camerounaise des consommateurs (FOCACO) a sensibilisé mardi dernier les boulangères sur les méfaits de l'utilisation du bromate dans la fabrication. Un webinaire a eu lieu en ce sens sur le thème : « Bromate de potassium, ce tueur silencieux que nous mangeons tous les jours au Cameroun ».

Elle a connu la participation des hommes de médias, des boulangères, des acteurs de défense des consommateurs et des experts sur des questions de santé publique.

Au Cameroun, près de 90 % des boulangers clandestins utilisent le bromate de potassium. Dans la réalité, les pains et croissants que la population consomme au quotidien.

Le souci de rentabilité oblige les boulangers à faire recours au bromate. En effet, ce dernier permet d'avoir du pain bien dodu, lisse



d'apparence dont les consommateurs en raffolent. C'est dire que l'u-

tilisation de ce produit hautement cancérigène est chose courante du moment où aucun texte n'interdit son importation.

Néanmoins, dans des pays comme le Nigéria, ou même le Bénin, le bromate est interdit. En voulant outrepasser la loi, il est clair que l'importateur s'expose aux conséquences. Ce qui n'est pas le cas au Togo. Sa nocivité sur la santé est prouvée et des produits alternatifs ont été recommandés.

Selon le témoignage d'une boulangère, il n'est pas à priori évident de faire beaucoup chiffre d'affaires en utilisant autre produit à part le bromate. La plupart des boulangères, soucieuses de la rentabilité de leurs affaires négligent la santé des populations, mettant en danger les consommateurs. Néanmoins, seul l'intérêt du public, la préservation de sa santé et celle des autres doit primer sur l'argent.

« Nous voulons attirer l'attention du public sur la consommation du pays. Nous attirons l'attention des ministères concernés pour interdire le bromate de potassium », souligné Alphonse AYISSI, Président de la FOCACO.

En un mot, le bromate de potassium est un poison lent qui finit par tuer au fil des années.

Visite de travail

Le Président de FOCACO aux Nations-Unies

Le leader de ce mouvement consumériste plaide pour l'obtention d'un statut consultatif



BOXE

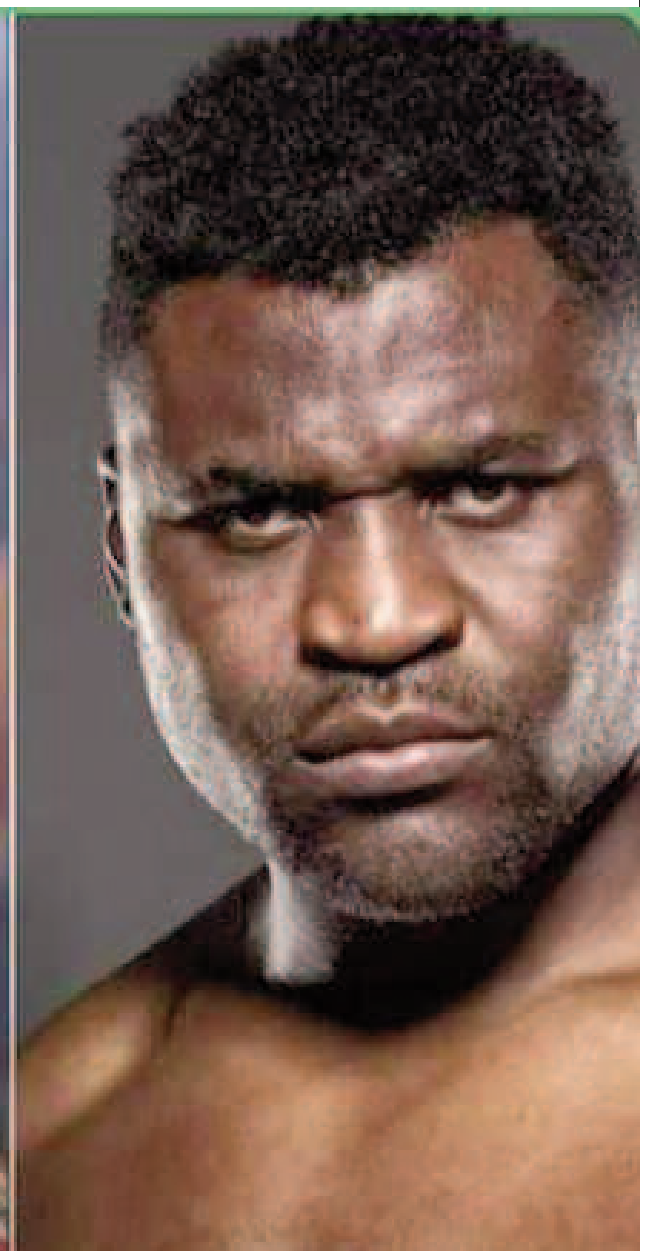
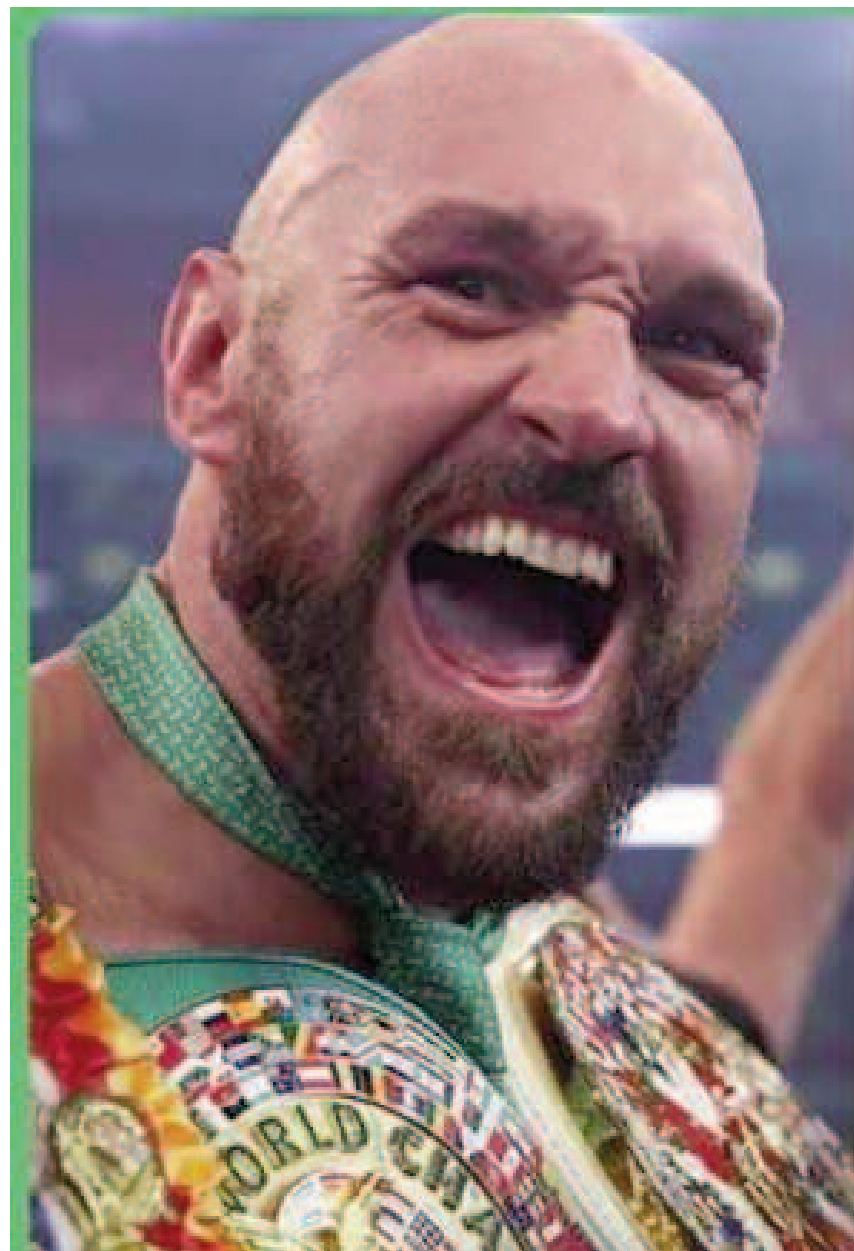
Francis Ngannou touchera sa plus grosse bourse contre Fury

Ex-champion de MMA (il détenait le titre UFC des lourds), le Camerounais Francis Ngannou touchera, et de loin, la plus grosse bourse de sa carrière pour affronter, dans un combat de boxe, l'Anglais Tyson Fury, champion WBC des lourds, le 28 octobre à Riyad (Arabie saoudite).

Dans l'émission The MMA Hour (diffusée deux fois par semaine sur internet), le manager de Ngannou, l'Américain Marquel Martin, a révélé que sa bourse sera plus importante que l'ensemble de celles reçues pour ses quatorze combats en UFC ! « Et de loin, a-t-il déclaré. C'est même multiplié ! »

Selon le site MMA Salaries, Ngannou a touché près de 3,8 millions de dollars (près de 3,4 millions d'euros) pour l'ensemble de sa carrière en MMA. À l'issue de la défense de son titre UFC contre Cyril Gane en janvier 2022, le Camerounais avait annoncé quitter le MMA, mécontent des bourses.

Face à Ngannou, qui disputera son premier combat de boxe, il n'est pas prévu que Fury défende son titre WBC. Les championnats mondiaux de boxe se disputent en douze rounds de trois minutes, alors qu'ils s'affronteront en dix rounds. Initialement, ils devaient combattre avec des gants de MMA, mais il n'en est plus question et toutes les règles seront celles de la boxe. Ainsi, Marquel Martin espère que le combat comptera pour le



titre WBC : « Nous allons parler avec la fédération pour que Francis soit licencié et que la ceinture puisse être en jeu. »

L'Anglais Frank Warren et l'Américain Bob Arum, promoteurs de Fury, GIMIK Fight Promotions, société

de Ngannou, et la société Riyadh Season, qui s'associeront pour organiser le combat, espèrent qu'il battra des records de recette. Néanmoins, il reste à voir quel sera l'intérêt du public pour un combat où Fury (34 ans, 2,06 m, 120 kg, palma-

rès en boxe pro : 33 victoires, dont 24 avant la limite, 1 nul, 0 défaite) partira grand favori devant Ngannou (36 ans, 1,93 m, 115 kg).

André-Arnaud Fourny

Construction à risque

8249, le numéro vert pour alerter la CUD



**La ville de Douala
vous **écoute****

**Pour tout acte de
désordre constaté:**

- **Constructions non conformes**
- **Nuisances sonores et olfactives**
- **Pollution de l'environnement**
- **Occupations anarchiques
des trottoirs et espaces verts**
- **Déversement des ordures dans
les drains et caniveaux**

...

*Veuillez contacter les numéros WhatsApp
ci-après avec les images et la localisation
du site concerné*

alerte.cud@douala.cm

alerte.cud@gmail.com

NUMÉRO VERT

82 49

GRATUIT



6 55 66 77 77
6 80 48 80 48
6 21 37 18 18

www.douala.cm

Cameroun

Décret portant nomination de trente-un (31) Élèves-Commissaires de Police

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX – TRAVAIL – PATRIE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

2023/346 /CAB/PR DU 16 AOUT 2023
DECRET N°
portant nomination de trente-un (31) Élèves-Commissaires de Police.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu** la Constitution;
- Vu** le décret n° 74/759 du 26 août 1974 portant Organisation du Régime des Pensions Civiles et ses divers modificatifs;
- Vu** le décret n° 75/459 du 26 juin 1975 déterminant le régime de rémunération des personnels civils et militaires et les textes modificatifs subséquents;
- Vu** le décret n° 2001/066 du 12 mars 2001 fixant l'échelonnement indiciaire des cadres de la Sûreté Nationale, modifié et complété par le décret n° 2017/591 du 04 décembre 2017 ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement et ses divers modificatifs;
- Vu** le décret n° 2011/412 du 09 décembre 2011 portant réorganisation de la Présidence de la République;
- Vu** le décret n° 2012/539 du 19 novembre 2012 portant Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale, modifié et complété par le décret n° 2017/592 du 04 décembre 2017 ;
- Vu** le décret n° 2022/554 du 31 décembre 2022 portant inscription de quarante-sept (47) Officiers de Police Principaux sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre des Commissaires de Police au titre de l'année 2022 ;
- Vu** l'arrêté n° 204/CAB/PR du 16 avril 2003 fixant les conditions d'admission aux différents cycles de formation et le régime des études à l'École Nationale Supérieure de Police, et dans les Centres d'Instruction et d'Application de la Police, modifié et complété par l'arrêté n° 913/CAB/PR du 15 septembre 2014 ;
- Vu** le certificat de prise de service collectif n° 0000774/DGSN/SG/COMENSPS du 23 mai 2023,

DECRETE :

ARTICLE 1^{er}.– Les Officiers de Police Principaux ci-après désignés, inscrits sur la liste d'aptitude pour l'accès au cadre des Commissaires de Police par décret n° 2022/554 du 31 décembre 2022 susvisé, sont, à compter du 10 mars 2023, nommés Élèves-Commissaires de Police de 2^e année à l'École Nationale Supérieure de Police de YAOUNDÉ.

Il s'agit de :

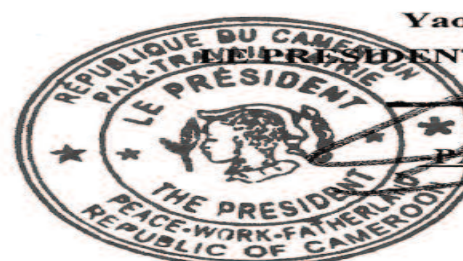
1- AHIDJO DISSOU	Mle	541 014-X
2- ALAO Pierre	Mle	169 777-F
3- AMADOU ALHAMDOU	Mle	534 254-X
4- AMBASSA Dieudonné	Mle	541 237-S
5- AMBELA MEZOE	Mle	501 779-K
6- ANANGA Clementine épse NOMO	Mle	525 223-U
7- BEKOLO Jacques	Mle	541 093-W
8- BOBO Jean	Mle	525 409-E
9- DJOUFFO Jacques	Mle	357 597-W
10- ENONE Martin	Mle	370 102-E
11- INACK Pierre Ferdinand	Mle	520 832-G
12- KALTOUME épse MBIDA	Mle	541 052-K
13- KOUMA Pascal	Mle	524 844-K
14- KUESSIE David	Mle	541 386-R
15- LACKMOU	Mle	504 231-U
16- MARA Michel	Mle	504 078-G
17- MELOUNOU MBESSE	Mle	169 040-E
18- MFOUNDIKOU ABDOU	Mle	541 033-A
19- MGBANGUE Michel	Mle	369 409-X
20- MIAZIMINDO	Mle	503 810-X
21- MOUMASSOU BODJOLO	Mle	533 865-U
22- MVONDO NKOMO Joseph Marie Emmanuel	Mle	599 098-V
23- NGENCHIE Christine SAMA épse NZEGGE	Mle	371 187-N
24- NGNYDJI Paul	Mle	361 657-X
25- NGO'O Eric Freddy	Mle	599 238-M
26- NJOUOPAM Jeremie	Mle	541 267-V
27- Jean Daniel NNANGA MBA	Mle	599 174-M
28- OYONO Eric	Mle	599 352-T
29- TENE KAMLA Patrice	Mle	505 576-L
30- TENGEN Moses FEH	Mle	527 810-K
31- ZING ASSAM Beatrice	Mle	570 614-L

ARTICLE 2.– En application des dispositions de l'article 5 de l'arrêté n° 204/CAB/PR du 16 avril 2003 susvisé, les intéressés continuent de percevoir la rémunération attachée à leur grade, exception faite des indemnités liées à la fonction. Ils continuent également d'avancer dans ce grade. Leur reclassement à la fin de la formation obéit aux règles définies par le Statut Spécial du Corps des fonctionnaires de la Sûreté Nationale.

ARTICLE 3.– La dépense résultant des présentes dispositions, sera imputée sur le budget de l'État, Année 57 – Exercice 2023 – Chapitre 12 – Article 390000 – Paragraphe 6220.

ARTICLE 4.– Le Ministre des Finances et le Délégué Général à la Sûreté Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, puis publié au journal Officiel en français et en anglais.

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIF ET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARD INDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY



Yaoundé, le 16 AOUT 2023
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

PAUL BIYA

NGALLE BIBEHE suspend TOURISTIQUES EXPRESS

Le Ministre des transports suspend la compagnie Touristiques Express pour une durée



COMMUNIQUE RADIO-PRESSE

Le Ministre des Transports porte à la connaissance de l'opinion publique que deux accidents mortels de la circulation routière sont survenus les 08 et 09 août 2023 respectivement à Doumé avec un bilan de sept (07) morts et 27 blessés, et à la Falaise de Mbé avec un bilan de 09 morts et 42 blessés.

S'agissant du premier cas, il ressort des premiers éléments des enquêtes ouvertes, que ce drame est la conséquence de plusieurs facteurs de risques d'accidents de la circulation routière, notamment, l'excès de vitesse et le chevauchement de la ligne continue, imputables au conducteur du bus immatriculé **LT 653 IC**, exploité par la compagnie de transport Avenir de la Kadey, lequel est entré en collision avec un camion benne immatriculé **LT 412 LD**.

S'agissant du second cas, les premiers éléments des enquêtes révèlent que cet accident est la conséquence de l'excès de vitesse qui a entraîné la perte de contrôle et le renversement du bus immatriculé **LT 456 HK**, conduit par le nommé Issa Ousmanou.

Le Ministre des Transports a par conséquent décidé, sans préjudice des poursuites judiciaires, à la lumière des faits, des responsabilités qui incombent aux mis en cause et de la réglementation en vigueur, de :

Pour la compagnie Avenir de la Kadey :

- suspendre pour une période d'un (01) an, le permis de conduire n° OU-144626-13, appartenant à **M Mouhamadou Mansourou**, conducteur du bus impliqué, pour manquement grave aux règles de la circulation routière ayant conduit au décès de sept (07) personnes ;
- prescrire l'installation du système de gestion et de suivi centralisés du transport interurbain sur l'ensemble de la flotte de la compagnie ;
- instruire le recyclage, sous l'encadrement des services techniques du Ministère des Transports, de l'ensemble du personnel naviguant et le bilan médical d'aptitude à la conduite automobile avec un accent sur l'acuité visuelle de tous ses conducteurs ;

Pour la compagnie Touristique Express SA :

- suspendre pour une durée de quinze (15) jours, l'exploitation des services de transport routier des personnes pour manquement grave aux règles de la circulation routière ayant conduit à la mort de neuf (09) personnes dans l'accident du 09 août 2023 et, non-implémentation des mesures prescrites par mes soins et auxquelles la compagnie s'est engagée à mettre en œuvre à l'issue de l'accident mortel de la circulation du 09 mai 2023 qui a entraîné le décès de 15 personnes ;
- prescrire l'immobilisation de tous les bus non-équipés du dispositif de gestion et de suivi centralisés du transport interurbain jusqu'à l'installation dudit dispositif. /-

Le Ministre des Transports,

NGALLE BIBEHE Jean Emed Moussa

HOMMAGE

Brèves biographie et bibliographie du prêtre camerounais d'Edéa Meinrad Pierre Hebga

<<Le père Hebga était connu comme l'anthropologue, l'ethnologue et le philosophe qui se battait depuis plus de trente ans pour faire admettre l'existence de la sorcellerie ainsi que la rationalité de la pensée africaine sur les phénomènes paranormaux.>>

Né le 31 mars 1928 à Edéa au Cameroun et décédé le 3 mars 2008 à Château-Thierry (France). De parents catéchistes, son père Hebga et sa mère Ngo Nka à qui même ce jésuite dédicace une des œuvres en ses termes : « missionnaires autochtones auxquels je dois ma première vocation missionnaire ». Hebga donc fut initié très tôt à la vie chrétienne.

Après ses études secondaires aux petits séminaires d'Edéa et d'Akono, le père Hebga poursuit ses études de théologie à l'Université pontificale grégorienne de Rome. À Paris, il a suivi les cours du Pr. Lagache en psychopathologie (Sorbonne), en même temps, des travaux pratiques à la Salpêtrière dans le service du Pr. Michaux et à Sainte Anne, sous la direction du Dr Lamperrière. Il s'est initié aux sciences sociales à l'Institut catholique de Paris.

Le père Hebga est ordonné prêtre le 22 décembre 1951 à Rome. Le lendemain, dimanche 23 décembre 1951, il célébra ses prémices sacerdotales dans la chapelle de la crèche (Cappella del Presepio), dans la basilique Sainte-Marie-Majeure, une des sept églises majeures de Rome. Rentré au pays, il est affecté à la Paroisse de Bot-Makak, dans le Nyong et Kellé, comme premier poste de travail, dans l'Archidiocèse de Douala, au Cameroun. Mais, sa présence au milieu du peuple de Dieu de cette contrée sera de courte durée. Le 1er octobre 1957, il est admis au noviciat de la Compagnie de Jésus à La Baume Sainte-Marie (France). En 1967, après son Troisième An à Cleveland, dans l'Ohio, il prononce ces derniers vœux le 9 septembre 1968. La même année, 1968, il soutient à l'Université de Rennes une thèse de 3e Cycle en Philosophie intitulée : " Le Concept de métamorphose d'hommes en animaux chez les Basaa, Duala, Ewondo, Bantu du Sud Cameroun ".

En 1986, Hebga soutiendra sa thèse d'État en philosophie à la Sorbonne intitulée : " Rationalité d'un discours africain sur les phénomènes paranormaux », publiée chez L'Harmattan en 1998, aborde des phénomènes, apparemment irrationnels, tels que la lévitation ou la connaissance paranormale, par une approche pluridisciplinaire. "Car il faut tenter de répondre rationnellement à la question que posent dans la vie quotidienne en Afrique ces phénomènes paranormaux que sont les lévitations, bilocations, apparitions et visions,



envoûtements et sorcelleries etc., que chacun n'est pas loin de tenir pour faits d'expérience courante tant sont nombreux les témoignages rapportés par des gens dignes de confiance. On ne peut plus se contenter d'affirmer qu'il s'agit là de croyances et de pratiques propres à un milieu culturel particulier et qui ne concernent que lui : ce "relativisme trop facile" ressemblerait fort à une fuite en avant. Puisque "les Africains doivent partir de ce qu'ils sont", il faut donc "réhabiliter les croyances métaphysiques et religieuses africaines qui se sont trop vite effacées devant l'irruption des philosophies et religions étrangères" et face aux phénomènes tenus habituellement pour paranormaux, "saisir et exposer la rationalité du discours que les Africains tiennent à leur endroit.

Le père Hebga était connu comme l'anthropologue, l'ethnologue et le philosophe qui se battait depuis plus de trente ans pour faire admettre l'existence de la sorcellerie ainsi que la rationalité de la pensée africaine sur les phénomènes paranormaux. Une lutte à tout point similaire à celle d'un autre savant africain dans son genre, l'égyptologue Cheikh Anta Diop qui se battait pour faire admettre l'évidence de l'antériorité de la civilisation noire. Le combat de père Hebga prend corps dans l'enseignement de l'anthropologie philosophique et africaine dans plusieurs universités à travers le monde comme :

> l'Université John Carroll à Cleveland (Ohio, USA) en 1972, où il dispense un cours d'anthropologie philosophique.

> l'Universités de Chicago et à Cambridge (Massachusetts, USA) où il dispense des cours en 1975-1976.

> l'Université grégorienne de Rome, en 1977 comme enseignant de l'anthro-

pologie africaine, à la Faculté de philosophie.

> l'Université catholique d'Afrique de l'Ouest (UCAO), à Abidjan, en Côte d'Ivoire.

> Centre d'enseignement supérieur de Ouagadougou au Burkina Faso, à l'époque Haute-Volta.

> l'Université catholique d'Afrique centrale (UCAC), à Yaoundé, au Cameroun.

> l'Université d'État de Yaoundé, au Cameroun où il est professeur permanent, au département de philosophie.

PUBLICATIONS

Le père Meinrad Pierre Hebga a écrit une centaine d'articles et plusieurs livres. Les plus significatifs sont:

> CHRISTIANISME ET NÉGRITUDE, QUAND DES PRÊTRES NOIRS S'INTERROGENT, Cerf, Paris, 1956, pp.189-203.

> PERSONNALITÉ AFRICAINE ET CATHOLICISME, Paris, Présence africaine, 1963.

> LES ÉTAPES DES REGROUPEMENTS AFRICAINS, Dakar, 1968.

CROYANCE et GUÉRISON (dir.), Yaoundé, Clé, 1973.

> ÉMANCIPATION D'ÉGLISES SOUS TUTELLE : essai sur l'ère post-missionnaire, Paris, Présence africaine, 1976.

> DÉPASSEMENTS, Paris, Présence africaine, 1978.

> SORCELLERIE, CHIMÈRE DANGEREUSE ...? Abidjan, INADES, 1979.

> SORCELLERIE ET PRIÈRES DE DÉLIVRANCE : réflexion sur une expérience, Présence africaine/INADES, 1982

> AFRIQUE DE LA RAISON, AFRIQUE DE LA FOI, Karthala en 1995

> LA RATIONALITÉ D'UN DIS-

COURS AFRICAIN SUR LES PHÉNOMÈNES PARANORMAUX, Paris, L'Harmattan, 1998.

Il décède le 3 mars 2008, entouré de sa famille, au centre hospitalier de Château-Thierry à l'aube de ses 80 ans en laissant derrière lui des œuvres littéraires de qualité et un sentiment de tristesse de l'ensemble du peuple camerounais.

©YULL



DIRECTEUR DE LA PUBLICATION
Alphonse AYISSI ABENA

ASSISTANTS
Ferdinand NDEM
Henry MOUYEBE

COMITÉ DE RÉDACTION
Hugues EDIMO
Raphaël NGO'O
Valentin ABENA

PRODUCTION
Fondation Camerounaise des Consommateurs

COMMERCIAUX
Anne Gabrielle IMBIKO
Chrystelle EPOUPE

CONCEPTION GRAPHIQUE
Turbo Claude

Impression
JVGRAF

Distribution
Ets 3A

CONTACTS
699 52 87 06
694 18 75 03

Douala

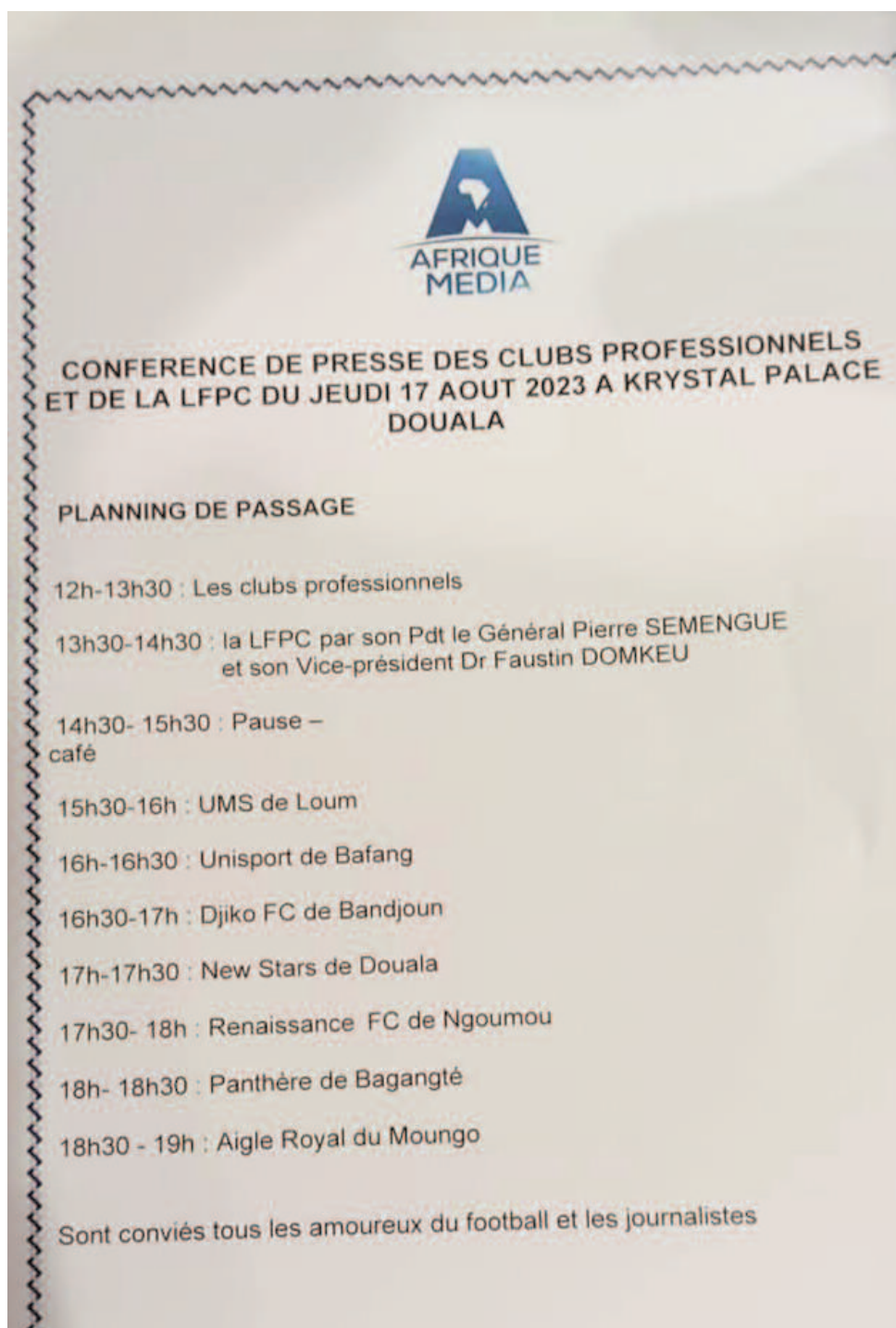
Interdiction de la Conférence de presse des clubs professionnels et de la LFPC ce 17 août

Présidents de clubs ; Journalistes ; Médias.

Tout était déjà en place pour que les hostilités soient lancées quand soudain les éléments des forces de maintien de l'ordre ont fait irruption dans la salle.

Après plusieurs heures de tractations il n'y aura pas de fumée blanche.

Nous y reviendrons.



Les raisons de l'interdiction du Film Barbie

Alors que le film "Barbie" continue de remplir les salles de cinéma en Occident, certains pays, de l'Extrême-Orient au Maghreb, n'acceptent pas (ou plus) de projeter ce film. Plusieurs pays orientaux, comme le Liban, le Koweït ou le Vietnam, ont interdit sa diffusion. Après l'avoir laissé trois semaines à l'affiche, l'Algérie vient elle aussi de retirer le film de ses cinémas.

Barbie est un succès dans les cinémas français et à l'échelle mondiale, le film a dépassé le milliard de dollars de recettes ce qui est une première pour un film réalisé par une femme, la réalisatrice américaine Greta Gerwig. Toutefois, de plus en plus de pays interdisent la diffusion de Barbie, pour atteinte à la moralité. À son tour, le Ministère algérien de la Culture a décidé de retirer la licence de diffusion du film Barbie aux cinémas locaux.

Un film aux allures de bonbon, pas si innocent...

Les parents qui, à Alger, ont emmené leurs enfants voir le film y sont allés sans préjugés et sans se méfier. Ils ne se doutaient pas qu'ils seraient confrontés à des scènes choquantes, et qui, surtout, font une forme de promotion des idées woke LGBTQ+. De prime abord, l'Algérie ainsi que d'autres pays orientaux n'avaient pas de raison légitime d'interdire sa diffusion, dans la mesure où ils ne pouvaient s'attendre à ce qu'un film



avec un titre pareil soit autre chose qu'un film mignon. Un long-métrage pour toute la famille avec un joli happy end ! Eh bien ils se sont rapidement aperçus que cela n'était pas le cas ! Et si les Algériens ne se sont pas longuement attardés sur les raisons les ayant poussés à interdire ce film après coup, en expliquant simplement qu'il était "contraire aux bonnes mœurs", les Libanais ont été plus précis.

Le Liban censure le film Barbie car il promeut l'homosexualité et la transsexualité. Dans un communiqué, Abbas Mortada, Ministre de la Culture libanais, a estimé que le film, qui devait être projeté au Liban à partir du 31 août, "va à l'encontre des valeurs morales et religieuses au

Liban".

Barbie fait "la promotion de l'homosexualité et du changement de sexe, soutient le rejet de l'autorité du père, mine et tourne en ridicule le rôle de la mère et remet en question la nécessité du mariage et de la formation d'une famille", a ajouté le ministre.

Etre jeune = être pro LGBTQ+ ?

La diffusion de ce type de film a probablement pour but d'inculquer aux jeunes qu'il est normal voire meilleur d'être homosexuel ou transgenre que d'être une personne équilibrée, vertueuse et respectueuse des valeurs religieuses. Quand on est jeune, on doit être du côté des LGBTQ+ et

rejeter les valeurs traditionnelles ou bibliques, c'est devenu une doxa depuis des années maintenant. Pourtant, les jeunes ont le droit d'avoir des valeurs saines et de ne pas adhérer à des idées perverses qui n'ont jamais profité aux peuples, que l'on soit juif, musulman ou chrétien !

Ces dernières années nous avons assisté à l'explosion de cette maladie de l'âme qu'est la perversion sous diverses formes, qui consiste en une lutte farouche contre la menace fondamentale que représente Dieu et le droit chemin. Est-ce un hasard dans des sociétés qui font constamment et sans relâche la promotion du vice ?

Orientale.fr



job vacancier | **GS1 CAMEROON RECHERCHE DES VACANCIERS**

GAGNEZ JUSQU'À
60 000 XAF

EN PRENANT OU EN RECEVANT DES PHOTOS DE PRODUITS AVEC DES CODES À BARRES "617"

PLUS D'INFOS : **+237 691 33 66 83**

GS1 Cameroon

www.gs1cm.org

L'objectif de cette offre est de renforcer la compétitivité et de promouvoir nos produits "made in Cameroon", tant au niveau national qu'international :

1- Permettre à nos membres de créer des cartes d'identité uniques pour leurs produits, avec des photos de qualité, afin de promouvoir l'excellence de nos produits sur les moteurs de recherche.

2- Favoriser la synergie entre les acteurs du e-commerce en partageant les cartes d'identité numériques, afin que chacun n'ait pas à refaire le même travail,

NB : La carte d'identité numérique de chaque produit MIC nous permettra de mieux vendre nos produits au niveau local et international.

GS1 Cameroon travaille d'arrache-pied, grâce à la contribution de ses membres, pour permettre la création des cartes d'identité numériques des produits MIC avec les standards GS1 Excellence.


SCB Cameroun

Groupe Attijariwafa

Croire en vous

SCB Cameroun renforce ses relations avec l'Université Catholique d'Afrique Centrale, pour contribuer à la professionnalisation de la formation.



Le 10 juillet dernier, une délégation de SCB Cameroun conduite par son Directeur Général Adjoint **Mme Madeleine KOU**, s'est rendue au campus d'Ekounou de l'Université Catholique d'Afrique Centrale pour la signature d'une convention de partenariat entre les deux structures.

Satisfaits de leurs collaborations multiples et conscients des défis auxquels font face les jeunes étudiants dans la professionnalisation de leur formation, SCB Cameroun et l'Université Catholique d'Afrique Centrale ont choisi de formaliser leur relation pour un meilleur accompagnement de ces derniers.

En dehors des stages académiques, ladite convention prévoit des leçons magistrales du top management de la banque sur l'actualité économique et bancaire, des masters class et le passage des étudiants dans le programme « une semaine à la banque ».

« SCB Cameroun se réjouit de coopérer avec un aussi prestigieux établissement dans la mise en œuvre d'un des axes majeurs de la politique de responsabilité sociétale du Groupe Attijariwafa bank dont nous sommes une filiale : S'engager auprès des communautés et de la société civile, en œuvrant en faveur de l'éducation au profit de la valorisation de l'excellence, l'égalité des chances et la lutte contre l'abandon scolaire » a déclaré **Mme Madeleine KOU, Directeur Général Adjoint de SCB Cameroun**.

Selon le **Pr Abbé Jean Bertrand SALLA**, Recteur de l'UCAAC, la volonté de la banque à contribuer à l'amélioration de la formation des étudiants dans les métiers de la banque épouse la vision de son établissement. « La professionnalisation des curricula de formation à l'UCAAC est une option pédagogique essentielle. C'est dans cette perspective que nous avons institué une direction des stages et de l'employabilité comme structure transversale appelée à initier tous nos étudiants, toutes facultés confondues à la dimension professionnelle et concrètes des carrières qu'ils auront décidé d'embrasser ».

Pour SCB Cameroun, la jeunesse a un potentiel qui invite à croire en elle. Et « Croire en la jeunesse implique de l'accompagner et de lui donner sa chance. C'est ce qui justifie la mobilisation de la banque chaque année pour offrir des stages académiques, ou professionnels et des opportunités d'emploi sans expérience professionnelle ».

SCB Cameroun continue ainsi sa démarche citoyenne comme banque qui croit au potentiel d'une jeunesse bien formée et à la contribution de celle-ci dans le processus de développement socioéconomique du pays.

